

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1302

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

797 913 365 RCS Arras.

FINECOTEP.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 192500.00 EUR.

Adresse : 47, Rue d'Oslo, Parc des Industries Artois Flandres, 62138 Douvrin.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ECOTEP la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Parc des industries Artois Flandres 47 rue d'Oslo 62138 DOUVRAIN. le montant du capital : 38 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 312 869 209 RCS ARRAS Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : FINECOTEP la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : Parc des industries Artois Flandres 47 rue d'Oslo 62138 DOUVRAIN. le montant du capital : 192 500€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 797 913 365 RCS ARRAS L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 1 292 842 € passif : 527 024 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange des droits sociaux est de 1 action de FINECOTEP pour 0,04775 action nouvelle de la société absorbante. En conséquence, la société absorbante devra procéder à une augmentation de capital de 34 922 € par l'émission de 919 actions ordinaires nouvelles de 38 € chacune de valeur nominale. Le montant prévu de la prime de fusion : La différence entre la valeur réelle des biens et droits apportés par la société absorbée soit 275 214 € et la somme du montant nominal de l'augmentation de capital de la société absorbante soit 34 922 € et de la soulte (différence entre la valeur des actions de ECOTEP et la valeur des actions de la société absorbante attribuées en contrepartie de la fusion) soit 71,80€ constituera une prime de fusion d'un montant de 240 220,20€. La date du projet commun de fusion : 6 novembre 2024 Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Pour la société Absorbée le 8 novembre 2024 au RCS d'ARRAS Pour la société Absorbante le 8 novembre 2024 au RCS d'ARRAS.